

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### \* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

8540 Alfa MK Métal

N° de l'article:

85400300K

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Barrière (scellant)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### \* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### \* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement: Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

trimethoxyvinylsilane

Mentions de danger: aucune

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208	Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, trimethoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

Conseils de prudence: aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### \* 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8 Numéro d'index: 014-049-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513215-52-XXXX	<b>trimethoxyvinylsilane</b> Acute Tox. 4 (H332), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Sens. 1B (H317)  <b>Attention</b> <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 6 899 mg/kg ETA (dermique) 3 158 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 1,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,5 mg/L	≥ 0,1 – < 1 pds %
n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7 Numéro d'index: 613-112-00-5	<b>2-octyl-2H-isothiazol-3-one</b> Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H311, H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1 (H314), Skin Sens. 1A (H317)  <b>Danger EUH071</b> Facteur M (aigu): 100 Facteur M (chronique): 100 <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 125 mg/kg ETA (dermique) 311 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,27 mg/L	≥ 0,025 – < 0,1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### \* 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Eloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Aérer la pièce, consulter un médecin en cas de troubles.

##### En cas de contact avec la peau:

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si la victime le porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de blessures aux yeux, appliquer un pansement protecteur stérile. Suivi ophtalmologique.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### \* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### \* 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### \* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### \* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-sauveteurs

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### 6.1.2. Pour les sauveteurs

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### \* 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### \* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage:

Recueillir mécaniquement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### \* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 13 – Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### \* 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	27,6 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	18,9 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	3,9 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	7,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,3 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,34 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	0,034 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8	110 mg/L	① PNEC Station d'épuration

### \* 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable.

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation. En raison d'un manque de tests, aucune recommandation ne peut être donnée concernant le matériau des gants pour le produit/la préparation/

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

le mélange chimique. Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

### Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: solide

Forme: Pâte

Couleur: divers

Odeur: caractéristique

Inflammabilité: Non

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,5 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble		

#### caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

### 10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### \* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### \* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### \* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

ETA (inhalation, vapeur): 1,5 mg/L OCDE 404

ATE inhalativ Dämpfe: 16,8 mg/L

ETA (inhalation, poussières/brouillard): 1,5 mg/L

ATE inhalativ Stäube+Nebel: 1,5 mg/L

DL50 par voie orale: 6 899 mg/kg (Ratte)

DL50 dermique: 3 158 mg/kg (Kaninchen)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 16,8 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403

2-octyl-2H-isothiazol-3-one n°CAS: 26530-20-1 N°CE: 247-761-7

ETA (par voie orale)<sup>1</sup>: 125 mg/kg

ETA (dermique)<sup>1</sup>: 311 mg/kg

ETA (inhalation, poussières/brouillard)<sup>1</sup>: 0,27 mg/L

<sup>1</sup>: Estimation de la toxicité aiguë. Classification (légale) harmonisée.

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, trimethoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### \* 12.1. Toxicité

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, poisson)

CE50: >957 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algues)

CE50: 168,7 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)

CL50: 191 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CE50: 169 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202

NOEC: 25 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum)

CEr50: 210 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

NOEC: 28 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 211

NOEC: 28 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna)

CL50: >100 mg/L 4 d (poisson, poisson)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Biodégradation: Difficilement biodégradable.

### \* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Log Kow: 1,1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### \* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

trimethoxyvinylsilane n°CAS: 2768-02-7 N°CE: 220-449-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### \* 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même en petites quantités. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### \* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

#### Élimination appropriée / Emballage:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### \* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

##### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### \* 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
12.7.	Autres effets néfastes
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.2.	Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
14.4.	Groupe d'emballage
14.5.	Dangers pour l'environnement
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.4.	Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
16.5.	Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 8 janv. 2026

Date d'édition: 8 janv. 2026

Version: 2



Qualität für's Handwerk

## 8540 Alfa MK Métal

UN              Organisation des Nations unies

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### \* 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### \* 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.